

Communiqué



La Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme participera à la conférence internationale anti-mines

Genève le 4 octobre 2012 – La Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, sera l'une des conférencières invitées à l'ouverture de la douzième Assemblée des États parties (12AEP) à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa qui aura lieu du 3 au 7 décembre 2012 à Genève.

« La participation de Navi Pillay dans cette importante réunion est significative », a déclaré l'Ambassadeur Matjaz Kovacic de la Slovénie, qui agira en tant que Président de la 12AEP, notant que l'ouverture de la conférence annuelle du mouvement anti-mines coïncide avec la Journée internationale des Nations Unies pour les personnes handicapées. « Navi Pillay contribuera à renforcer le lien entre les promesses de la Convention aux survivants des explosions des mines terrestres et des efforts plus larges visant à garantir les droits des personnes handicapées ».

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été le premier contrôle multilatéral des armes ou traité de désarmement, d'appeler à l'action à l'égard des femmes, des filles, des garçons et des hommes qui ont été victimes d'une arme particulière. Beaucoup de ceux qui survivent à une explosion de mine antipersonnel doivent vivre avec un handicap.

« Nous partageons un objectif important: la participation pleine et effective des personnes handicapées dans la société sur un pied d'égalité avec les autres », a déclaré Matjaz Kovacic. « Par conséquent, je me réjouis de poursuivre la collaboration entre la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et le Bureau des Nations Unies du Haut-commissariat aux Droits de l'homme ».

En juin, le Bureau du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que la Convention relative aux droits des personnes handicapées entrée en vigueur en 2008, "offrait le plus large cadre afin de répondre aux besoins des survivants et de garantir la pleine réalisation de leurs droits humains et le respect de leur dignité intrinsèque ».

100 parmi les 160 États parties qui font partie de la Convention d'Ottawa sont aussi parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, y compris 15 États avec un nombre important de survivants des explosions des mines. À la Deuxième Conférence d'examen, ou *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines* du 2009, des États Parties ont accepté de répondre aux besoins des survivants et garantir leurs droits, dans le cadre des efforts plus larges d'invalidité. De nombreux États touchés présenteront leurs rapports sur ces efforts durant la 12AEP.

###

Pour plus d'informations veuillez contacter Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656 ou par courriel à: Press@APMineBanConvention.org. Suivez-nous sur notre [website](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).

Unité d'appui à l'implémentation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | P.O. Box 1300 | 1211 Genève | Suisse | t. + 41 (0)22 906 83 46
f. + 41 (0)22 906 16 90 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org/fr